



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91
Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 6 octobre 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	11
Présents :	9
Suffrages exprimés :	10
<u>Vote :</u>	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mmes Sylvie BAZILLE, Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Éric INGWILLER

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON donne pouvoir à M. Jacky DIDIER

Secrétaire de séance : M. Jacky DIDIER

Ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 €

Monsieur le Maire a demandé au Crédit Agricole et au Crédit Mutuel de faire une proposition pour une ligne de trésorerie de 150 000 € à mettre en place, si possible, au 1^{er} novembre 2023. Nous avons reçu les propositions suivantes :

- **Le Crédit Agricole** propose un emprunt à court terme sur deux ans avec un taux variable Euribor 3 mois moyenné + une marge de 0,88%. Actuellement, l'Euribor 3 mois moyenné (ou 2023) est de 3,7810% soit un total de 4,661%. Des frais de dossier sont de 0,15% du montant total du concours avec un minimum de perception de 120€, maximum 225€.

Ci-dessous partie du mail de Madame la Directrice du Crédit Agricole :

« Le crédit court terme ne permet pas de faire des allers et retours, une fois que vous avez tout utilisé, si vous commencez à rembourser par anticipation, vous ne pouvez pas reprendre dans l'enveloppe à contrario de la ligne de trésorerie. »

AR Prefecture

086-218600526-20231019-20231023_CT_03-DE
Reçu le 23/10/2023

- **Le Crédit Mutuel** nous propose une ligne de trésorerie sur un an :

	TAUX			Commission d'engagement	Commission de non-utilisation	Durée	Remboursement
	Index variable Euribor 3mois moyenné (a)	Marge bancaire (b)	Total (a) + (b)				
Crédit Mutuel	Actuellement 3,78% (août 2023)	0,65%	4,43%	150 €	0,10%	12 mois	Selon disponibilité

Mise à disposition des fonds en une ou plusieurs fois.

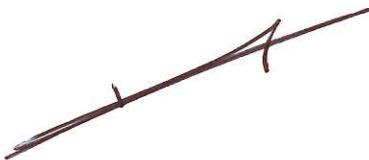
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du dossier,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer une convention avec le Crédit Mutuel pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 150 000 € et aux conditions ci-dessus énoncées.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à utiliser cette ligne de trésorerie pour tout ou partie en fonction des besoins.

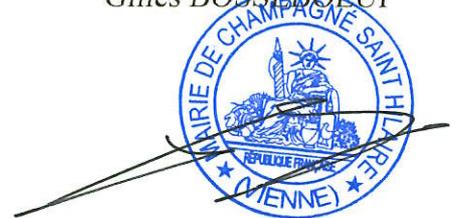
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du dossier,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISENT Monsieur le Maire à demander la mise en place des horaires précités.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
En mairie, le 19 octobre 2023

Le secrétaire de séance,
Jacky DIDIER



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20231019-20231023_CT_03-DE
Reçu le 23/10/2023